

MARCHÉS PUBLICS DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE

ou comment concilier les impératifs du code des marchés publics tout en respectant les exigences du code du patrimoine

1 Depuis les derniers jours de mai 2009, la fiche « marchés publics » est enfin disponible sur le site du ministère de la Culture et de la Communication : <http://www.culture.gouv.fr/culture/marche-public/dic/intro.htm>

et pour télécharger le document :

http://www.culture.gouv.fr/culture/marche-public/dic/fiche_info_CMP_avril2009.pdf

2 Née d'un projet de travail commun Métiers d'Art-FFCR, elle est le produit d'un long travail avec les partenaires et responsables des services patrimoniaux de l'État.

Conçue initialement pour être une circulaire, ayant une force juridique et réglementaire, elle est restée une « simple » fiche indicative et suggestive. Les auteurs de cette fiche, de toutes origines professionnelles, ont tenté de rendre plus accessibles différents codes légiférant l'achat public, et ceux réglementant la protection des biens patrimoniaux.

Cette fiche s'adresse donc à tous les protagonistes des champs patrimoniaux public et privé, dont les biens sont protégés au titre de l'un ou l'autre des chapitres du code du patrimoine. Outre les grands principes de l'achat public, elle propose des usages raisonnés des procédures, en fonction des besoins.

3 Un glossaire des principaux termes utilisés a été élaboré depuis différentes sources, de manière à bien aider les acheteurs publics à bien rédiger leurs cahiers des charges.

C'est un document très utile, lisez-le et utilisez-le, il répond à de nombreuses questions qui nous sont souvent posées.

Différents responsables de la FFCR ont contribué à sa rédaction.